

Compte rendu commission mixte – GAP

Présents : Claude PICAGLIO (Trésorier USEP 05), Lineke LE BRAS (Déléguée USEP 05), Olivier LECOMTE (Conseiller Pédagogique Départemental 05), Gérard MASSE (Président CD 05) et Cédric GHIRARDI (CRT Ligue Sud PACA)

La commission s'est réunie suite à la demande de G.Masse, afin d'éclaircir certains points de fonctionnement par rapport à la convention tripartite signée en 2016.

Rôles et fonctionnement :

Aujourd'hui les trois parties rencontrent certaines difficultés à travailler ensemble. Afin d'éclaircir ce point précis il a été décidé des rôles et du fonctionnement ci-dessous :

L'USEP :

C'est une association dont la fonction première est la mise en œuvre de rencontres sportives scolaires (avec leurs spécificités).

Ce peut être un partenaire de formation (contenus pédagogiques), sur la base d'un engagement volontaire des enseignants.

Les Conseillers Pédagogique :

Les conseillers pédagogiques EPS (CPD et CPC) s'occupent prioritairement de l'accompagnement des écoles et de la formation des enseignants, sur un temps alloué à cet effet.

Ils peuvent être partenaires pour la mise en œuvre de rencontres sportives scolaires, sur la base de leur engagement personnel...

Le Comité Départemental de rugby 05, par l'intermédiaire de la commission scolaire doit veiller à :

- Transmettre les informations aux clubs
- Récolter les comptes rendus d'activités rugby sur le département
- Valider les propositions faites en commission mixte
- Participer aux différentes actions sous forme pécuniaire, prêt de matériel ou mise à disposition de ressources humaines.

Interventions durant le temps scolaire par un intervenant bénévole

La procédure mise en place la saison dernière est toujours de rigueur :

Suite à la formation mise en place en septembre 2018, il a été dressé une liste de personnes agréées pour intervenir dans les écoles du département 05.

Les intervenants agréés à ce jour :

- Jean-Marc BURLE (**intervention sur Buech/Gap**)
- Kevin SERRES (**intervention Guillestre /Queyras**)
- Nicolas LAVERGNE (**intervention Embrunais/Guillestrois**)
- Houari EL KHEFIF (**intervention Gap**)
- Éric GELEY (**intervention Briançon**)
- Carmen MEGIAS (**intervention Briançon**)
- Alexis RIVAUX (**intervention Queyras**)
- Cédric GHIRARDI

Pour intervenir auprès d'une école la procédure est celle-ci :

- Si besoin, accompagner l'enseignant pour la construction du projet pédagogique
- Demande d'agrément par le directeur de l'école auprès du CPC ou CPD

L'intervenant rugby doit fournir pour la demande d'agrément :

- Une copie de son diplôme
- Sa carte professionnelle (Si diplôme d'état)
- Sinon remplir le fichier FIJAISV

L'intervenant rugby peut animer un cycle complet s'il en a le temps, mais doit surtout accompagner l'enseignant pour l'amener vers une autonomie totale.

Organisation d'un tournoi avec plusieurs écoles

Si les écoles, suite à un cycle, souhaite organiser un tournoi avec l'aide d'un intervenant rugby, il faut **IMPERATIVEMENT** associer à l'organisation, l'USEP.

LES PISTES DE TRAVAIL EVOQUEES AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

FORMATION DES PROFESSEURS DES ECOLES

Propositions par le biais de l'USEP de 3 dates de formation en direction des enseignants de plusieurs secteurs du département :

- Mardi 10 mars à **Gap** de 17h à 20h00 (Horaires à confirmer)
- Mardi 17 mars à **Embrun** de 17h à 20h00 (Horaires à confirmer)
- Mardi 31 mars à **Briançon** de 17h à 20h00 (Horaires à confirmer)

La formation peut se dérouler soit au sein d'un club (club house et stade), soit dans un gymnase. Les professeurs présents vivront les différentes situations proposées.

La séquence finira sur de l'apport de contenu qui sera accessible sur un drive ou copié sur clé USB.

ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS

Suite à la formation, il sera possible que des personnes qualifiées puissent accompagner les professeurs sur une partie d'un cycle.

Charge à l'enseignant de prendre contact avec le référent de son secteur.

En fonction des disponibilités de l'intervenant, il sera défini en commun avec l'enseignant le nombre d'interventions durant le cycle.

PRIVILEGIER LA QUALITE A LA QUANTITE

Afin d'être sûr de pouvoir répondre favorablement à la demande des écoles, il faudra définir en amont les disponibilités des intervenant agréés.

Pourquoi ne pas envisager de refaire une demi-journée d'agrément, si de nouveaux éducateurs peuvent se rendre disponibles ?

TOURNOI DE FIN DE CYCLE

Si elle le souhaite, chaque école qui aura fait un cycle rugby pourra participer à un tournoi de fin de cycle.

Les dates proposées sont :

- Mardi 18 mai à **Gap** – stade Fontreyne
- Mardi 25 mai à **Embrun** – stade Sous le Roc
- Mardi 8 juin à **Briançon** – stade Bouchié Giraud

Dans le cas où il y ait peu de cycles mis en place, il y a la possibilité d'organiser des tournois permettant de découvrir l'activité.

Concernant ces actions les missions ont été réparties comme suit :

CPC :

- Communiquent auprès des écoles les rencontres de fin d'année qui se déroulent sur le temps scolaire

L'USEP :

- Communique auprès des écoles les actions, la dates et les lieux

Le CD05 :

- Informe la commission scolaire, qui validera les propositions
- Communique auprès des clubs des diverses actions
- Rassemble les bilans de ces actions

Pour conclure, il est impératif que tous les signataires de la convention, communiquent auprès de chacun, sur toutes les actions qui sont menées, **pas dans un but de surveillance, mais de valorisation.**